

**Équipements hivernaux obligatoires en Savoie**  
Du 1er novembre au 31 mars



Un pneu hiver est un pneu relevant de l'appellation « **3PMSF** » (3 peak moutain snow flake), identifiable par la présence du marquage du « **symbole alpin** » + « **M S** ».



Nouvelle signalisation



Pneus équipés de chaînes sur route enneigée

Équipements hivernaux obligatoires en Savoie



Utilitaires  
Véhicules légers



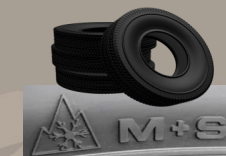
Campings cars

Dans le véhicule  
chaussettes à neige ou  
chaînes à neige pour au  
moins 2 roues motrices



4 pneus hiver

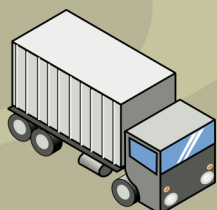
OU



Autocars  
Autobus  
Poids-lourds  
sans remorque  
ni semi-remorque

Dans le véhicule  
dispositifs antidérapants  
amovibles pour au  
moins 2 roues motrices

Au moins 2 pneus hiver  
sur les roues directrices  
+  
Au moins 2 pneus hiver  
sur les roues motrices



Poids-lourds  
avec remorque ou  
semi-remorque

Dans le véhicule  
dispositifs antidérapants amovibles  
pour au moins 2 roues motrices

